DEUX-SEVRES

# VILLE DE NIORT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal : le 11/04/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 25/04/2014

**SEANCE DU 18 AVRIL 2014** 

Délibération n° D-2014-145

aux subventions reçues

Budget stationnement - Fixation de la durée d'amortissement

### Président:

Monsieur Jérôme BALOGE

#### Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

## Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas MARJAULT, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie SEGUIN

# Excusés:

Madame Sylvette RIMBAUD.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 avril 2014**

Délibération n° D-2014-145

### **Direction des Finances**

# Budget stationnement - Fixation de la durée d'amortissement aux subventions reçues

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le budget stationnement a reçu deux subventions d'équipements de 2 000 000 d'euros chacune. Selon l'Instruction Budgétaire et comptable les subventions d'équipements sont amortissables.

Ainsi l'Instruction Budgétaire et comptable M4 prévoit que les subventions d'équipements qui financent soit un équipement déterminé, soit un ensemble d'équipements s'imputent au compte 13.

Ces subventions reçues sont qualifiées de fonds et subventions transférables et imputés en dépenses au compte 13 et en recettes au compte 77, selon la règle suivante :

- la reprise de la subvention d'investissement qui finance une immobilisation non amortissable est étalée sur le nombre d'années pendant lequel l'immobilisation est inaliénable aux termes du contrat.

A défaut de la clause d'inaliénabilité, le montant de la reprise de chaque exercice est égal au dixième du montant de la subvention.

A compter de l'exercice 2014 l'amortissement des subventions reçues soit 4 000 000 d'euros est calculé sur 10 annuités.

L'amortissement des subventions reçues sera donc de 400 000 euros. Un échéancier de l'amortissement est annexé à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération D-2013-539 du Conseil municipal du 20 décembre 2013 ;
- approuver le tableau d'amortissement tel qu'annexé.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON